



Réunion au ministère sur les salaires dans la Fonction publique 12 juin 2023

Déclaration liminaire de la CGT Fonction publique

Monsieur le Ministre,

La CGT le souligne d'emblée : la page des retraites n'est pas tournée et ne le sera jamais. Notre organisation continuera d'agir dans l'unité la plus large possible pour l'abrogation de la loi Macron/Dussopt. Avec plus de 900 000 manifestants, la 14ème journée unitaire interprofessionnelle de grève et manifestations du 6 juin a témoigné une nouvelle fois du rejet profond de la loi.

La séquence retraites finit de démontrer l'impasse du « dialogue social » dans sa conception développée par le gouvernement, conception dans laquelle l'existence du dialogue prend le pas sur ce qu'il produit. Nous vous le redisons : la CGT est donc porteuse de l'exigence de processus de négociations et ne reprendra pas le cours des choses comme s'il ne s'était rien passé depuis le 19 janvier.

La calamiteuse séquence du 8 juin à l'Assemblée nationale, marquée par l'obstruction antidémocratique du gouvernement et de sa minorité parlementaire, abîme notre démocratie, comme le font les atteintes à la liberté de manifester, ainsi que la répression patronale et policière visant salariés en lutte et militants syndicaux.

Les responsabilités du gouvernement, et en particulier du Président, sont extrêmement lourdes. La mise à mal de nos cadres et pratiques démocratiques couplée aux politiques de recul social constituent un puissant carburant pour l'extrême droite.

Nous condamnons de nouveau les manœuvres de banalisation de ce courant politique dangereux pour notre démocratie.

Plutôt que l'instrumentaliser, il faut travailler à faire reculer l'extrême droite. Cela commence par la réponse aux urgences sociales qui, pour une part essentielle, constituent son terreau.

Répondre à ces attentes nécessite en particulier d'augmenter fortement les salaires et de rompre avec une politique fondée sur la baisse des dépenses publiques socialement utiles, des impôts et des cotisations sociales.

La CGT condamne les orientations budgétaires actuelles. Nous sommes opposés à une nouvelle baisse des impôts, plus particulièrement de l'impôt sur le revenu, au prétexte d'améliorer le pouvoir d'achat du monde du travail alors que cette mesure aura un effet néfaste notamment sur les services publics avec au final un coût renchéri pour les usagers.

Il n'est pas acceptable de baisser et de geler drastiquement les budgets des ministères, ni d'envisager un taux d'évolution de l'Objectif national des dépenses de l'assurance maladie inférieur à l'inflation alors que les besoins à satisfaire sont conséquents. Quant à l'étranglement budgétaire et fiscal des collectivités territoriales, il doit cesser et l'urgence consiste à permettre à ces dernières de financer les politiques publiques qu'elles mettent en œuvre.

Par leurs mobilisations, les personnels exigent donc aussi des projets de lois de finances et de financement de la Sécurité sociale à la hauteur des besoins.

Nous attirons de nouveau votre attention sur le fait que dans la Fonction publique, la mobilisation s'est traduite par plusieurs fortes journées de grève, avec des taux historiquement hauts notamment les 19 janvier et 7 mars, démonstrations des fortes attentes revendicatives des personnels, notamment sur la rémunération. Nous soulignons d'ailleurs que les retraités sont tout aussi impactés et seront mobilisés dans l'unité le 15 juin prochain.

Avec plus de 16% de perte de pouvoir d'achat de la valeur du point depuis 2010, la situation salariale est inédite par sa gravité. Tout aussi inédite est la crise d'attractivité qui touche la Fonction publique avec des conséquences négatives de plus en plus sensibles pour la qualité du service public rendu à la population. Il est temps de tirer les conséquences de ce qui se déroule dans la Fonction publique lorsque l'on constate une grave désaffection des concours, une augmentation des démissions et des départs. Ne pas revaloriser les traitements versés participe de cette situation préoccupante.

Cette crise inflationniste est mondiale et c'est l'occasion de souligner qu'en Europe, elle conduit à de fortes hausses de salaire notamment dans le public (Allemagne, Italie, Espagne, Belgique,...), sujet sur lequel nous observons n'avoir pas entendu celles et ceux qui dans le camp présidentiel sont pourtant prompts à comparer la France aux autres pays du continent.

Nous affirmons donc qu'il faut opérer une rupture radicale avec les orientations néfastes qui sont à l'œuvre. Nous insistons sur l'importance de mesures à caractère général permettant de prendre en compte la situation de tous les personnels, fonctionnaires et non titulaires. C'est aussi un moyen d'œuvrer concrètement à l'égalité professionnelle, puisque les personnels de la Fonction publique sont majoritairement des femmes.

Nous vous confirmons ce jour que deux conditions immédiates sont requises aux yeux de la CGT en cette phase de reprise des relations sociales au niveau de la Fonction publique.

Premièrement, l'annonce de mesures générales fortes sur les salaires et pensions, avec une mesure d'application immédiate sur le point d'indice. La valeur du point doit faire l'objet d'un effort d'ampleur inédite, que la CGT chiffre pour une première mesure à au moins 10% d'augmentation, mesure rétroactive au 1^{er} janvier et déclinée sur les salaires des contractuels et pensions des retraités. Cela sera d'ailleurs de nature à financer les retraites. D'autres mesures seront bien entendu nécessaires pour rattraper les pertes accumulées. La CGT revendique également dans l'immédiat un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation et de premières mesures permettant de redonner de l'ampleur aux grilles.

Deuxième condition : l'ouverture d'un processus de négociation, avec accord de méthode, portant - dans le cadre de la Fonction publique de carrière - sur les carrières, les rémunérations et l'égalité professionnelle. Dans ce cadre, devront être construites des réponses structurelles sur la reconnaissance des qualifications, l'amplitude des carrières, la situation des agents non-titulaires, les temps partiels imposés.

Nous rappellerons enfin que la masse considérable des financements publics versés de manière inconditionnelle au grand patronat – au bas mot 140 milliards d'euros chaque année - constitue une des sources possibles de financement des hausses salariales indispensables pour la Fonction publique.

Les réponses qui nous seront apportées aujourd'hui, en particulier sur la valeur du point d'indice, vont fortement conditionner la période à venir. L'absence de mesure concernant le point serait un signal délétère aux lourdes conséquences.

Pour notre part, nous continuerons d'œuvrer, dans l'unité la plus large possible, à la mobilisation des personnels et à la satisfaction de leurs légitimes revendications.